

AR PREFECTURE

016-200054047-20200227-2020_02_27_0015-BF

Recu le 05/03/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget Assainissement pour l'exercice 2020 de la ville de Confolens arrêté comme suit :

section	dépenses	recettes
fonctionnement	218 353,71 €	218 353,71 €
investissement	316 346,10 €	316 346,10 €
total	534 699,81 €	534 699,81 €

PRECISE que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau de l'opération pour la section d'investissement
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

